

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département du Pas-de-Calais
Arrondissement d'Arras
Canton d'Arras Nord

n°2023/06/42

Date de convocation L'an deux mil vingt trois
14 juin 2023 le LUNDI 26 JUIN 2023 à 18 Heures 00
le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance publique, sous la
Date d'affichage présidence de Monsieur Alain CAYET, Maire.
14 juin 2023

Nombre de conseillers **Etaient présents :**
Exercice : 26 Monsieur Alain CAYET - Madame Marie-Antoinette DESHORTIES - Monsieur Jean-Pierre
Présents : 14 CHARTREZ - Madame Anne-Caroline RATAJCZAK - Monsieur Stéphane FOURNIER - Madame
Votants : 18 Ghislaine VALENTE - Monsieur Marc SERRA - Madame Sophie LOPEZ - Monsieur Fouad
AJARRAY - Madame Yveline LOURDEL - Monsieur Yves RAOULT - Madame Micheline
LAURENT - Madame Corinne DOLLE - Monsieur Olivier QUIGNON

Excusés :

Monsieur Guy BRAS qui donne procuration à Monsieur Alain CAYET
Madame Christelle LEBAS qui donne procuration à Madame Ghislaine VALENTE
Madame Astrid SAVARY qui donne procuration à Anne Caroline RATAJCZAK
Monsieur Jean-Claude NOEL qui donne procuration à Monsieur Stéphane FOURNIER
Madame Chantal DECOCQ
Monsieur Philippe LEFEBVRE
Madame Martine DUQUESNOY
Monsieur Patrick BRUGUET
Madame Audrey TISON
Monsieur Thierry IMBERT
Madame Sandrine SERGEANT
Monsieur Hubert CHIVET

AU **Secrétaire de séance :**
Mme Sophie LOPEZ

Objet : Acquisition d'un logiciel de gestion du centre social Chanteclair et du Multiaccueil

Monsieur le Maire expose :

Le centre social Chanteclair dispose d'un logiciel vétuste et non adapté aux besoins des services. La réécriture du projet de l'établissement met en avant des besoins en terme de suivi statistiques mais aussi de système d'adhésion du public. L'outil actuel ne permet pas de répondre à ces prérogatives de la CAF.

En parallèle, le multiaccueil a lui aussi besoin de faire évoluer son logiciel sur une nouvelle version plus élaborée donc plus couteuse.

Fort de ce constat et dans un esprit de mutualisation entre services et de diminution des coûts, plusieurs prestataires ont été rencontrés afin d'étudier les différents logiciels proposés.

Après étude et analyse, le logiciel Inoé du prestataire AIGA est retenu pour les 2 services.

Le montant total est de 9 277€ HT reprenant le logiciel, le module de pointage, la formation et la mise en service.

Le cout de maintenance annuel sera de 2 211€ HT pour les 2 services

il est proposé au Conseil Municipal: :

- De valider l'acquisition du logiciel Inoé du prestataire AIGA
- D'autoriser M. le Maire à signer les pièces administratives et financières afférentes à l'exécution de cette délibération.

Après délibération, le Conseil Municipal valide, à l'unanimité, les propositions de Monsieur le Maire.

Certifié exécutoire
Transmis en préfecture
Saint Nicolas Lez Arras,
Le 27 juin 2023

Le Maire,

Alain CAYET.

